YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CB

DECISION N° 2001/320

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR), relative à la préparation d'un permis C, dans le cadre d'un Contrat Emploi-Jeune.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de faire participer Steve ZAFFAGNI, recruté dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », en qualité « d'Agent d'Intervention Urgence Environnement », à une formation professionnelle sur le thème « préparation au permis C »,

CONSIDERANT que les besoins du service le justifient,

CONSIDERANT que la proposition de l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR), 35 avenue de la Commune de Paris, 91220 Brétigny-Sur-Orge, correspond au besoins de la commune,

CONSIDERANT que la formation précitée a reçu un avis favorable de prise en charge partielle, du CAPARIF, 192 rue Lecourbe, 75015 PARIS, dans le cadre du dispositif régional d'aide à la formation et au tutorat pour les Emplois-Jeunes,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'Ecole de Formation des Professionnels de la Route (EFPR), relative à la préparation (théorique et pratique) de Monsieur Steve ZAFFAGNI, au permis C, sur une durée de 20 jours (du 26 novembre au 21 décembre 2001 inclus) moyennant une contribution financière de 14 806,48 francs (2 257,23 €),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184,

Fait à Yerres, le 4 octobre 2001.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) N° 91

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
08. OCT. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY